**Protocole sanitaire 22/02/2021**

***A la maison :***

Les parents doivent surveiller les symptômes. Si l’enfant présente des symptômes et/ou de la fièvre, il ne vient pas à l’école.

Si un test est réalisé et s’il est positif il faut prévenir immédiatement l’école et respecter les délais prescrits par les autorités sanitaires pour le retour à l’école.

Merci de préciser quel type de test a été réalisé.

Si l’enfant est absent, les parents doivent prévenir l’école et en préciser les raisons.

Il faut une hygiène stricte des mains (lavage rigoureux des mains avant de venir à l’école et le soir en rentrant à la maison).

***A l’école :***

Respect des gestes barrières.

Les enfants des 3 classes ne sont pas en contact, ni en récréation, ni à la cantine ni en garderie.

Si un enfant présente des symptômes à l’école, il est isolé immédiatement. Les parents sont prévenus, ils doivent venir le chercher et l’emmener chez le médecin en évitant tout contact.

L’enfant revient à l’école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu’un test n’a pas été prescrit. A défaut le retour à l’école se fera après 7 jours.

***Cas confirmé de COVID***

Si l’enfant malade a eu un test qui s’est révélé positif il doit rester à la maison 10 jours pleins.

La durée de l’isolement des élèves COVID19 positifs est de 10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 10e jour. Si la fièvre persiste au 9e ou au 10ejour, l’isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de la fièvre. Le suivi est assuré par l’ARS et la CPAM.

S’il y a un cas confirmé dans une classe, la directrice prévient les familles. Il peut y avoir fermeture de la classe, ce sont les autorités sanitaires et la direction des services académiques qui le décident.

***Cas contact à risque***

**En maternelle, sont considérés comme cas contact à risque** :

- Un personnel ayant été en contact avec le cas confirmé, sans porter un masque grand public de catégorie 1 répondant aux spécifications de l’Afnor.

- Un élève ayant été en contact avec un adulte cas confirmé, sans que l’adulte ne porte un masque grand public de catégorie 1 répondant aux spécifications de l’Afnor.

- Les élèves d’une même classe qu’un élève positif à la Covid-19 dès le 1er cas déclaré.

- Les personnels intervenant sur une classe où 3 élèves d’une même classe et de fratries différentes sont positifs à la Covid19.

**Retour dans l’établissement des élèves de maternelle considérés comme contacts à risque au sein de l’établissement.**

- La durée d’isolement est de 7 jours à partir du dernier contact avec le cas confirmé (si le cas positif est un cas au sein du foyer alors le jour du dernier contact correspond à la date de guérison du dernier cas positif du foyer soit à J10 des 1ers symptômes ou du test).

- Le test de dépistage par RT-PCR ne doit être réalisé qui si l’enfant présente des symptômes compatibles avec la COVID19.

- Le port du masque à l’issue de la période d’isolement n’est pas recommandé pour les enfants de maternelle.